

No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 août 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 11 août 2020 à 19 h, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime  
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île  
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Jean-Philippe Déraspé, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert  
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque onze personnes assistent également à la séance.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

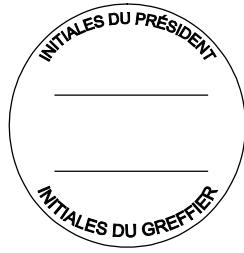
**CM2008-0114**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspé,  
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 14 juillet et 4 août 2020
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration

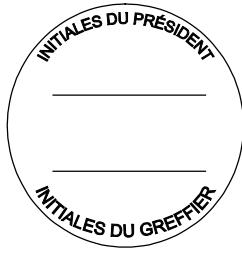


## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 août 2020

No. de résolution  
ou annotation

- |        |  |
|--------|--|
| 7.2    | Finances   |
| 7.2.1  | Affectation du fonds général d'administration – Réalisation des travaux de voirie et d'asphaltage pour l'année 2020  |
| 7.3    | Ressources humaines  |
| 7.4    | Services techniques et des réseaux publics   |
| 7.4.1  | Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 386 – Scellement de fissures   |
| 7.4.2  | Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 392 – Fourniture de matériaux granulaires de type MR-5   |
| 7.4.3  | Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 393 – Fourniture de matériaux granulaires de type MG-20b   |
| 7.5    | Hygiène du milieu  |
| 7.6    | Sécurité publique  |
| 7.7    | Aménagement du territoire  |
| 7.8    | Développement du milieu et des communications  |
| 7.8.1  | Avis d'intérêt – Entente relative au volet 3 du Fonds régions ruralité « Projets signature innovation des MRC »  |
| 7.8.2  | Avis d'intérêt – Entente relative au volet 4 du Fonds régions ruralité « Soutien à la vitalisation »   |
| 7.8.3  | Autorisation de signature – Entente sectorielle pour Le Bon Goût frais des îles  |
| 7.8.4  | Demande de relocalisation des installations du ministère des Transports du Québec (MTQ)  |
| 7.9    | Loisir, culture et vie communautaire   |
| 7.10   | Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments  |
| 7.11   | Réglementation municipale  |
| 7.11.1 | Adoption du Règlement n° CM-2020-03 décrétant une dépense relative à l'acquisition d'une rétrocaveuse et un emprunt de 190 000 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt  |
| 7.11.2 | Adoption du Règlement n° CM-2020-04 décrétant un emprunt de 878 118 \$ afin de financer les subventions du ministère des Transports accordées dans le cadre des programmes d'aide à la voirie locale (AIRLL et RIRL) |
| 8.     | Affaires diverses  |



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 août 2020

9. Période de questions
10. Clôture de la séance

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**CM2008-0115**

#### **Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 14 juillet et 4 août 2020**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 14 juillet et 4 août 2020.

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Deraspe,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents  
d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

**CM2008-0116**

#### **APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 23 juin au 24 juillet 2020 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents  
d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 167 847,50 \$.

### **CORRESPONDANCE**

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.

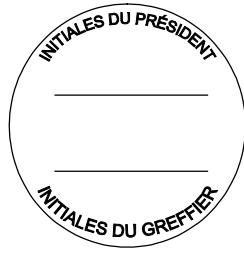
### **SERVICES MUNICIPAUX**

#### **FINANCES**

**CM2008-0117**

#### **Affectation du fonds général d'administration – Réalisation des travaux de voirie et d'asphaltage pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT les demandes d'aide financière acheminées au ministère des Transports du Québec dans le cadre de programmes d'aide à la voirie locale pour la réalisation de travaux de voirie et d'asphaltage;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 août 2020

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Transports a confirmé à la Municipalité des subventions totalisant 1 457 923 \$ pour des travaux admissibles de 1 992 304 \$;

CONSIDÉRANT QUE la part municipale sera financée à même le solde des règlements d'emprunt de la Municipalité et de la Communauté maritime pour la partie des travaux dont la responsabilité leur incombe;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite majorer l'investissement consenti dans le cadre de ces travaux routiers jusqu'à hauteur de 2 647 304 \$ et affecter la somme requise du fonds général d'administration pour combler l'écart payable par la Communauté maritime;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Jean-Philippe Deraspe,  
il est résolu

d'affecter la somme de 158 552 \$ provenant du fonds général d'administration de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine aux fins de la réalisation des travaux de voirie et d'asphaltage pour l'année 2020.

La mairesse de Grosse-Île, madame Rose Elmonde Clarke, s'étant prononcée contre l'adoption de cette résolution, la proposition est adoptée à la majorité des voix.

### **SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS**

**CM2008-0118**

#### **Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 386 – Scellement de fissures**

CONSIDÉRANT QUE le 19 juin dernier, la Municipalité lançait un appel d'offres public relativement à des travaux de scellement de fissures;

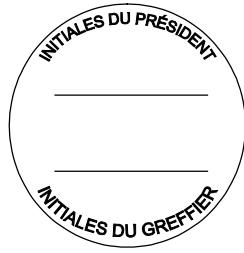
CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été déposées dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la soumission ayant obtenu le prix le plus bas s'est avérée, après analyse, non conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Jean-Philippe Deraspe,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 août 2020

d'accorder le contrat de scellement de fissures au deuxième plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Cavalier Pavage identifiée par le numéro 7006098 Canada inc., au prix de 102 854 \$ plus les taxes applicables;

d'autoriser la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'attribution de ce contrat;

Cette dépense sera financée à même le règlement d'emprunt n°CM-2019-04 concernant des travaux de voirie et d'asphaltage pour la partie des travaux dont la responsabilité incombe à la Communauté maritime.

**CM2008-0119**

### **Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 392 – Fourniture de matériaux granulaires de type MR-5**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé le 13 juillet dernier, à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de matériaux granulaires de type MR-5 dans le cadre de projets de réfection d'infrastructure, dont le chemin des Caps du village Fatima, lequel chemin fait partie du réseau artériel de la Communauté maritime;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues, soit les suivantes :

- Les Entreprises Larebel inc. : 15 \$/tonne
- P&B Entreprises ltée : 16 \$/tonne

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de la Direction des services techniques et des réseaux publics à l'effet de retenir la plus basse soumission conforme répondant aux exigences du devis;

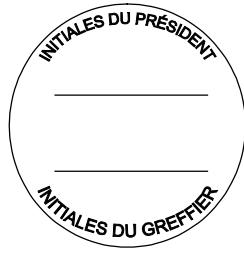
EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime retienne l'offre soumise par Les Entreprises Larebel inc. au prix de 15 \$/tonne plus les taxes applicables;

que le conseil autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document concernant l'attribution de ce contrat;

Cette dépense sera financée à même les sommes à recevoir dans le cadre des programmes AIRRL et PIIRL du ministère des Transports du Québec et par le règlement d'emprunt n° CM-2019-04.



No. de résolution  
ou annotation

**CM2008-0120**

## **Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine**

*11 août 2020*

### **Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 393 – Fourniture de matériaux granulaires de type MG-20b**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé le 13 juillet dernier, à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de matériaux granulaire de type MG-20b dans le cadre de projets de réfection des accotements, dont le chemin des Caps, du village de Fatima, et le chemin du Gros-Cap, du village de L'Étang-du-Nord, lesquels font partie du réseau artériel de la Communauté maritime;

CONSIDÉRANT QUE les offres reçues sont les suivantes :

Les Entreprises Larebel inc. : 14,95 \$/tonne  
P&B Entreprises ltée : 11,25 \$/tonne  
Renaud & Frères inc. : 13,00 \$/tonne

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Deraspe,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime retienne l'offre soumise par P & B Entreprises ltée, au prix de 11,25 \$/tonne;

que le conseil autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ce contrat;

Cette dépense sera financée à même les sommes à recevoir dans le cadre des programmes AIRRL et PIIRL du ministère des Transports du Québec et par le règlement d'emprunt n° CM-2019-04 relatif aux travaux de voirie et d'asphaltage.

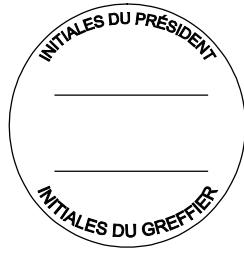
### **DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS**

**CM2008-0121**

### **Avis d'intérêt – Entente relative au volet 3 du Fonds régions ruralité « Projets signature innovation des MRC »**

CONSIDÉRANT QUE le 21 mai dernier, par voie de correspondance, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, a annoncé à la Communauté maritime qu'il est maintenant possible de mettre en œuvre le volet « Projets Signature innovation des MRC », troisième volet du nouveau Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE ce volet permettra à la Communauté maritime de développer ou de consolider son identité territoriale de façon novatrice à partir d'un domaine d'intervention qu'elle identifiera;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 août 2020

CONSIDÉRANT QUE ce volet dispose d'une enveloppe annuelle de 205 116 \$ pour cinq (5) ans, dont 20 % doivent être injectés par la Communauté maritime;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,  
appuyée par M. Jean-Philippe Deraspe,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de signifier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation son intérêt à conclure une entente pour la mise en œuvre du volet « Projets Signature innovation des MRC » dans le cadre du nouveau Fonds régions et ruralité (FRR);

d'autoriser l'affectation, pour les cinq prochaines années de cette entente, d'un montant annuel de 41 023,20 \$ puisé à même les redevances des parcs éoliens (100 %).

**CM2008-0122**

### Avis d'intérêt – Entente relative au volet 4 du Fonds régions ruralité « Soutien à la vitalisation »

CONSIDÉRANT QUE le 10 juin dernier, par voie de correspondance, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, a annoncé à la Communauté maritime qu'il est maintenant possible de mettre en œuvre le volet « Soutien à la vitalisation », quatrième volet du nouveau Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE ce volet permettra à la Communauté maritime de bonifier ses interventions au bénéfice des milieux présentant des défis de vitalisation;

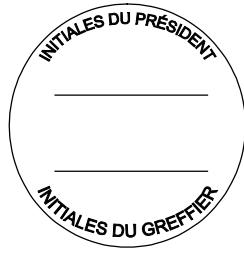
CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite constituer un comité de vitalisation et adopter un cadre de vitalisation pour identifier les actions à mettre de l'avant par la Communauté maritime et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine afin de dynamiser le milieu et améliorer de façon durable la qualité de vie de sa population;

CONSIDÉRANT QUE ce volet dispose d'une enveloppe annuelle de 889 737 \$ pour cinq (5) ans, dont 10 % doivent être injectés par la Communauté maritime;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de signifier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation l'intérêt de la Communauté maritime à conclure une entente pour la mise en œuvre du volet « Soutien à la vitalisation » dans le cadre du nouveau Fonds régions et ruralité (FRR);



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 août 2020

d'autoriser l'affectation, pour les cinq prochaines années de cette entente, d'un montant annuel de 88 973,70 \$ puisé à même les redevances des parcs éoliens (100 %).

**CM2008-0123**

### **Autorisation de signature – Entente sectorielle pour Le Bon Goût frais des Îles**

**CONSIDÉRANT** les compétences de la Communauté maritime en matière de développement économique et territorial;

**CONSIDÉRANT QUE** Le Bon Goût frais des Îles-de-la-Madeleine est reconnu comme étant l'organisme de concertation et de développement du secteur bioalimentaire aux Îles;

**CONSIDÉRANT QUE** les attentes signifiées à l'entente financière 2016-2019 avec Le Bon Goût frais des Îles ont été remplies;

**CONSIDÉRANT** la demande du Bon Goût frais des Îles de conclure une nouvelle entente triennale, cette fois incluant également le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'entente est en concordance avec les orientations et les objectifs du projet de territoire Horizon 2025;

**EN CONSÉQUENCE,**

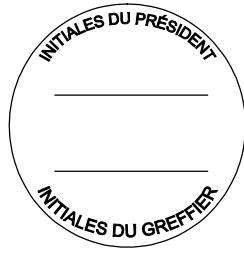
sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la Communauté maritime intervienne afin de soutenir Le Bon Goût frais des Îles-de-la-Madeleine pour les années 2020, 2021 et 2022 au moyen d'une entente sectorielle et autorise l'attribution, via le Fonds régions et ruralité volet 2, d'une contribution financière de 30 000 \$ par année;

que cette aide financière soit conditionnelle à l'acceptation de la somme de 20 000 \$, par an, sollicitée au Fonds régions et ruralité volet 1, et à l'implication du MAPAQ agroalimentaire dans l'entente;

que la Communauté maritime délègue le MAPAQ agroalimentaire pour élaborer une entente dans laquelle ses attentes seront signifiées;

et qu'elle autorise son directeur général, Serge Rochon, à signer tous les documents à cet effet.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 août 2020

CM2008-0124

### Demande de relocalisation des installations du ministère des Transports du Québec (MTQ)

CONSIDÉRANT QUE la Direction régionale du ministère des Transports du Québec (MTQ) manifeste le besoin d'agrandir le terrain servant à leurs opérations dans le village de Cap-aux-Meules sur les lots 3 133 886 et 3 133 893 du cadastre du Québec, propriétés de la Société québécoise des infrastructures (SQI);

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime est en cours d'élaboration d'un projet d'écoquartier au centre du village de Cap-aux-Meules et que le terrain actuellement utilisé par le MTQ est situé dans le secteur visé;

CONSIDÉRANT QUE les opérations du MTQ et leur besoin d'agrandissement sont peu compatibles avec le projet d'écoquartier visant à vitaliser et requalifier le secteur;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission consultative de développement économique en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Jean-Philippe Deraspe,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de demander à la Direction régionale et à la Société québécoise des infrastructures d'enclencher un processus de relocalisation des opérations du ministère des Transports du Québec ailleurs sur le territoire des Îles;

d'offrir toute la collaboration et l'appui possibles pour faciliter une relocalisation satisfaisante.

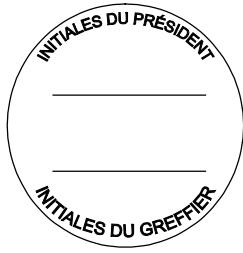
### RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM2008-0125

### Adoption du Règlement n° CM-2020-03 décrétant une dépense relative à l'acquisition d'une rétrocaveuse et un emprunt de 190 000 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

ATTENDU QUE la Municipalité doit effectuer le remplacement d'une machinerie utilisée aux fins des travaux de voirie et de déneigement et procéder à l'acquisition d'une rétrocaveuse neuve;

ATTENDU QU'il y a lieu pour le conseil de contracter un emprunt pour financer ces travaux;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 août 2020

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire de la Communauté maritime tenue le 14 juillet 2020 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le Règlement n° CM-2020-03 intitulé : « Règlement autorisant l'acquisition d'une rétrocaveuse et un emprunt de 190 000 \$ »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

CM2008-0126

**Adoption du Règlement n° CM-2020-04 décrétant un emprunt de 878 118 \$ afin de financer les subventions du ministère des Transports accordées dans le cadre des programmes d'aide à la voirie locale (AIRLL et RIRL)**

ATTENDU QUE le présent règlement est adopté conformément au deuxième alinéa du troisième paragraphe à l'article 567 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a reçu du ministre des Transports du Québec, les 23 et 24 juillet 2020, la confirmation de subventions pour la réalisation de travaux de voirie dans le cadre des programmes d'aide à la voirie locale (AIRLL et RIRL);

ATTENDU QUE les subventions sont versées sur une période de 10 ans;

ATTENDU QU' il y a lieu pour le conseil de la Communauté maritime de contracter un emprunt de 878 118 \$;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 4 août 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 août 2020

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement n° CM-2020-04 intitulé : « Règlement décrétant un emprunt de 878 118 \$ afin de financer les subventions du ministère des Transports accordées dans le cadre des programmes d'aide à la voirie locale (AIRLL et RIRL) »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

### **AFFAIRES DIVERSES**

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Avis d'intérêt – Soutien à la vitalisation
- ❖ Nuisance causée par le bruit et la poussière – Exploitation d'une carrière dans le chemin des Buttes – Village de Havre-aux-Maisons
- ❖ Érosion côtière – Exprime au conseil un besoin d'expertise en ingénierie au bénéfice des propriétaires qui ont des terrains en zone d'érosion.

**CM2008-0127**

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 37.

---

Jonathan Lapierre, maire

---

Jean-Yves Lebreux, greffier